

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant création du Diplôme universitaire PATHOLOGIES TROPICALES ESSENTIELLES modifié par les arrêtés en date du 26 avril 2004, du 04 juillet 2016 et du 07 juillet 2020
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 23 janvier 2025 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2024-2025, un jury d'examen pour le Diplôme universitaire PATHOLOGIES TROPICALES ESSENTIELLES

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur Frédérick GAY (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur Valérie POURCHER (PU-PH)

Docteur Elise KLEMENT (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 30 avril 2025

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la faculté de Santé

Sorbonne Université



Bruno RIOU